

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT
de
SAVOIE

ARRONDISSEMENT
de
CHAMBERY

CANTON
de
LA RAVOIRE

Le 2 juillet 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DUBONNET, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : D. DUBONNET – B. PARENDEL - R. EYMARD - A. CARPE - J. ANGLADE - M. BOHORQUEZ - M. GUILLERMIN - D. DAVID - MH. GRENECHE - JP. NORAZ - M. GELLOZ - ME. GIRERD-POTIN – C. BLANC - M. P. DELBOS - C. MERLOZ - Y. FETAZ – M. BRINGOUD - D. GODDARD – JP. COUDURIER - M. DEGANIS formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. JL. GIANNELLONI - C. CORSINI – X. COTTIN - G. BRULFERT - D. DIVERCHY - Mmes – F. VIVET - P. LABIOD – qui ont donné respectivement procuration à M. le Maire – M. BOHORQUEZ - M. ANGLADE – M. EYMARD - M. DEGANIS – JP. COUDURIER Mme D. GODDARD.

Jérôme ANGLADE a été élu secrétaire de séance.

OBJET :
**Choix du scénario
pour la
requalification
du
Centre-bourg**

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 27 |
| Présents : | 20 |
| Excusés : | 7 |
| Absents: | 0 |

Suite à la présentation et aux échanges menés lors du Conseil Municipal du 31 mai 2010 et du Comité Consultatif du 29 juin 2010, M. EYMARD rappelle que l'étude pré-opérationnelle pour la requalification du centre-bourg se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : Requalification du Centre bourg justifiée à travers l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (Diagnostic, enjeux, partis d'aménagement, et plan de Composition urbaine et paysager).
- Phase 2 : Scénarios sur les procédures opérationnelles et de financement, les plus performantes.
- Phase optionnelle : assistance en phase de réalisation.

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Au terme de la phase 1, à travers le choix d'un scénario, il s'agit d'arrêter des principes d'urbanisme et d'aménagement étudiés en phase 1 et formalisés en trois scénarii :

- Scénario 1 : une circulation éloignée pour apaiser la centralité, avec :
 - Une place centrale de 1200 m² environ, entièrement piétonne et non circulée en bordure
 - Une route départementale déviée par le nord
 - 115 logements environ
 - 3880 m² environ de SHON tertiaire
 - 120 places de stationnement environ

- Scénario 2 : une nouvelle centralité à la rencontre de l'existant
 - Une place centrale de 1050 m² environ, entièrement piétonne mais circulée en bordure
 - Une route départementale déviée par le sud
 - 120 logements environ
 - 3880 m² environ de SHON tertiaire
 - 120 places de stationnement environ

Transmission en Préfecture le :

➤ Scénario 3 : une voie pacifiée pour animer la centralité

- Une place centrale de 1250 m² environ, entièrement piétonne mais circulée en bordure
- Une route départementale maintenue et requalifiée
- 135 logements environ
- 3880 m² environ de SHON tertiaire
- 140 places de stationnement environ

Sur la base de ce choix la programmation opérationnelle et financière du projet sera précisée. Dans cette phase 2, une analyse comparative des options envisageables du scénario retenu permettra de définir la procédure d'aménagement et les outils de financement les plus adaptés au projet et à la situation communale.

Parallèlement, dans le cadre de la concertation ouverte par la Commune (réunion publique, exposition et registre, site internet, lettre d'information) autour des scénarii envisagés en phase 1, plusieurs axes se dégagent et notamment :

- l'attente d'une réduction générale des nuisances acoustiques, provenant tant de la voie ferrée que de la voirie,
- le souhait partagé de restreindre la circulation motorisée des espaces publics, ainsi que d'apaiser et de sécuriser les voiries circulées,
- la nécessité de garantir dans le projet futur au moins l'équivalent des stationnements existant,
- le lien à garantir entre le développement de nouveaux services et commerces et l'actuelle Galerie de la Chartreuse.

M. Eymard fait part des observations de MM. Carpe et Parendel suite au comité consultatif urbanisme du 29/06/10. Il est fait état de la suppression de certaines remarques par M. le Maire afin de le corriger. M. Eymard rend compte de la demande de M. Carpe qui aurait souhaité que, pour une meilleure participation, soit envoyé un questionnaire avec au dos les scénarii plutôt que le courrier distribué dans les boîtes aux lettres. Il est également fait mention des remarques de M. Parendel s'interrogeant sur la hâte à voter un scénario sans résultat de l'ensemble des études. Ce dernier s'étant abstenu en comité consultatif considérant que tous les éléments nécessaires à la prise de décision d'un tel projet ne sont pas réunis.

M. EYMARD précise que le Comité Consultatif s'est positionné comme suit :

8 avis favorables au scénario 1 et 4 avis favorables au scénario 3. 0 pour le scénario 2. 1 abstention.

M. BOHORQUEZ explique que le terme scénario n'est pas approprié car correspondant à un travail fini ; les éléments présentés correspondent à des esquisses à travailler et préciser dans les phases ultérieures de l'étude.

M. COUDURIER relève l'engagement pour de nombreuses années de la commune à travers ce projet.

Sur la forme, il regrette l'absence d'association de l'opposition au Comité de pilotage, où les choix essentiels ont été fait. En témoignage, l'absence de différence notable entre les scénarii hormis la place de la voirie.

Il déplore l'absence de diffusion de l'information aux personnes ne pouvant se déplacer en Mairie et sur internet, ainsi que la diffusion in extremis du Barberaz infos.

Il désapprouve le « sprint » conduit en un mois pour arrêter les choix fondamentaux, menant à un résultat irréversible, malgré l'incertitude des délais de réalisation.

Il rejette une position qui :

- « bétonnise » un peu plus le quartier, avec de nouveaux bâtiments trop proches de ceux existants,
- isole le quartier de la Madeleine, déjà coupé du centre par la voie ferrée, avec un mur bâti reflétant les nuisances, à l'inverse du lien établi par le passage sous la voie ferrée,
- prend le risque de locaux tertiaires mal positionnés et inutilisés, ou de vider la galerie de la Chartreuse, dans un contexte de crise économique,

- le maintien coûte que coûte de la Mairie, sans économie liée à la réhabilitation et atteinte de la qualité architecturale du bâti,
- l'absence de projet d'ensemble, notamment à travers l'intégration d'un projet d'extension du service multi-accueil plutôt qu'à Chantal Mauduit.

M. COUDURIER décrit le scénario 1 comme celui ayant le moins de logements. Avec le maintien de la voie existante malgré la création d'une voie déviée plus longue, il s'interroge sur l'intérêt financier de l'opération. Il relève que la place y figurant est la plus grande des trois scénarii.

L'opposition appelle au 3^{ème} tracé non par position idéologique mais pour éviter de renouveler des erreurs connues passées (Galerie de la Chartreuse).

M. le Maire reconnaît l'importance de l'enjeu. Il rappelle les invariants et souhaits exprimés par les scénarii présentés. Le temps de la réflexion a été donné, celle-ci étant partagée depuis plusieurs années.

Il souligne la participation de personnes âgées, à la réunion publique, sur le registre en Mairie.

Il réaffirme l'intérêt du débat hors considération financière. L'ajout d'une phase qualitative à l'étude préopérationnelle a été un vrai choix supplémentaire visant à travailler sur l'ambiance urbaine à choisir avant tout. D'où l'approche spécifique sur l'ambiance sonore notamment, et l'idée d'un bâti sans logements. Le bruit existe déjà, l'orientation du bâti existant y est adaptée, et il ne sera pas amplifié. Contrairement au précédent projet qui prévoyait des logements sur le secteur comme paravent du bruit.

Concernant la coupure de la Madeleine, M. le Maire s'étonne de cette remarque et précise qu'elle existe quoiqu'il en soit, et a effectivement été réduite sous le mandat précédent par le passage sous voie ferrée.

Les scénarii présentés résultent d'un travail de recherche d'une gestion optimale des potentialités et contraintes du site, afin de préserver l'ambiance du centre. Il s'est agit d'un traitement synthétique de trois composantes à forts enjeux : la composante commerciale, la composante institutionnelle et la composante habitat spécifique au centre bourg.

M. le Maire met en évidence la plus-value qualitative sur le plan paysager du scénario 1 par rapport au scénario 3 et la plus-value qualitative sur l'aspect commercial du scénario 1 par rapport au scénario 2.

M. le Maire rapporte les résultats du travail établi en Comité de Pilotage, ouvert à des membres extérieurs et donc au partage des réflexions, dont il a été systématiquement rendu compte au Comité Consultatif ou siège l'opposition. Il remarque la contradiction d'une demande de plus de logements et de moins de béton et précise qu'une approche granulométrique permet d'appréhender la notion de densité avec nuances.

Il ajoute que le calibrage commercial présenté tient à la légende du plan mais qu'en réalisé il sera inférieur avec une mixité stationnement/bureaux notamment.

Il confirme la compatibilité du scénario au passage des convois exceptionnels par Barberaz, auquel s'ajoute la possibilité, plus simple, de passage par la VRU

Il replace l'hypothèse d'une extension du service multi-accueil hors du centre bourg dans le cadre d'une logique d'aménagement territorial non polarisée sur le seul centre, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement pour ce service et tenant compte d'un éloignement réduit des quartiers voisins.

M. BOHORQUEZ explique que du point de vue travaux, il confirme que les transports exceptionnels ne posent pas de problèmes dans le cadre du scénario 1. Concernant la réfection des chaussées, le scénario 1 équivaldra au scénario 3, dans la mesure où les reprises intégrales de chaussées seront nécessaires dans les deux cas, du fait de voiries secondaires à créer.

M. NORAZ insiste sur les différences importantes entre les 3 scénarii, notamment du point de vue des espaces publics, des axes viaires et visuels. Paraissant similaire, la place publique notamment assure des fonctions différentes dans les trois cas.

Il souligne l'intérêt de la place publique dans le scénario 1, couronne tournée vers la Galerie de la Chartreuse et le soleil.

La démolition de la Mairie pour reconstruire un autre bâtiment lui apparaissant superflus, il précise que sur le plan financier les 3 scénarii sont équivalents dans leur coût net à la collectivité.

A ce niveau il rappelle que l'étude pré-opérationnelle a coûté 45 000 € et non 250 000 € comme l'a écrit l'opposition.

Il précise que les plans présentés sont des plans d'intentions et non des plans masses, ayant vocation à être précisés, en lien avec les opérateurs.

Il soutient le scénario 1, qu'il considère comme le meilleur scénario pour une centralité paisible.

M. COUDURIER s'interroge sur les aspects quantitatifs et qualitatifs incertains, et la pertinence des 3880 m² de SHON tertiaires proche de la voie ferrée.

Il revient sur le passage des convois exceptionnels, évoquée comme impératif par le bureau d'étude en réunion publique.

Il précise que le tract de l'opposition a été diffusé pour informer, et financé seul.

Il expose qu'il n'a pas demandé de raser les bâtiments mais s'interroge sur l'idée de bâtiment superflux.

M. Le Maire mentionne que plusieurs Mairies anciennes ont été réhabilitées dans l'agglomération et que à l'aune de ces exemples, cela pourrait être faisable.

M. COUDURIER, s'étonne du choix de la municipalité pour une voie déviée alors que plusieurs Mairies voisines ont fait le choix d'une voirie reconfigurée. Il ne dispose d'aucun exemple de ce type et pense qu'il y a d'autres solutions.

M. NORAZ rapporte que les Mairies en question ont fait des choix critiquables dans la reconfiguration de leur voirie (opérations immobilières restreintes, recherche de nouveau contournement) et qu'elles recherchent quand elles le peuvent, des possibilités de contournement.

M. COUDURIER considère que l'enjeu du temps de transport pour une halte garderie à Chantal Mauduit n'est pas pris en compte. Il regrette la proximité des bâtiments à la Galerie de la Chartreuse et l'isolement de la Madeleine.

Mention est faite de l'expression de la minorité au Barberaz Infos.

M. DEGANIS regrette les délais insuffisants dans lesquels les informations ont été relayées.

Madame GODDARD demande à rappeler les chiffres de la concertation :

- environ 150 personnes à la réunion publique,
- plus de 200 visites et 50 votes sur le site internet,
- plus de 15 remarques sur le registre de l'exposition,

Considérant le rapport précédent, après en avoir débattu, le Conseil Municipal choisit le **scénario n°1** parmi les 3 scénarii présentés, par 21 voix pour, et 6 voix contre (Mme D. GODDARD – M. JP. COUDURIER - M. DEGANIS - D. DIVERCHY - Mmes – F. VIVET - P. LABIOD)

M. COUDURIER précise que les membres de la minorité s'opposent aux trois variantes présentées aux motifs que le débat a été mené avec une rapidité excessive, ne permettant pas un vrai débat ; le choix du Comité de pilotage engage définitivement la commune.

L'insuffisance des trois projets présentés en matière d'urbanisme, de commerces et de stationnements apparaît réhibitoire.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,